



Strasbourg, 10 avril 2019

CEP-CDCPP (2019) 13F

CONSEIL DE L'EUROPE

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

10^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR

LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Rapport

**sur la 5^e Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
et 20^e Réunion du Conseil de l'Europe
des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage**

**« Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
- 5^e Session 2016-2017 »**

Daugavpils, Lettonie, 19-21 juin 2018

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
6-7 mai 2019



*Document du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe
Direction de la participation démocratique*

Résumé

5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Treize projets ont été présentés par les Etats parties à la Convention européenne du paysage au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Le 27 septembre 2017 (1295e réunion, CM/Del/Dec(2017)1295/7.1), le Comité des Ministres a décidé :

1. d'attribuer le Prix du paysage du Conseil de l'Europe à :

La réhabilitation de la forteresse de Daugavpils pour sauvegarder des monuments culturels et historiques, Conseil municipal de Daugavpils, Lettonie - Prix attribué pour la régénération d'un paysage symbolique dégradé

2. de décerner des mentions spéciales identiques du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe aux réalisations suivantes :

Les Coteaux de la Citadelle à Liège : 1999-2010. De l'enclos au réseau, Ville de Liège, Belgique - Mention spéciale pour « La participation du public »

La réhabilitation des paysages du Parc archéologique et paysager de la Vallée des temples d'Agrigente, Parc archéologique et paysager de la vallée des temples d'Agrigente, Département des biens culturels et de l'identité sicilienne, Italie - Mention spéciale pour « Le développement durable et la réinsertion sociale »

Le Parc écologique de l'Alna : un couloir bleu-vert pour la biodiversité, les loisirs et la gestion durable de l'eau en zone urbaine, Municipalité d'Oslo, Agence de l'environnement urbain, Norvège - Mention spéciale pour « La cohésion sociale et le respect de l'environnement »

Hriňovské lazy : paysage de valeurs, Ville de Hriňová, République slovaque - Mention spéciale pour « La préservation d'un paysage rural singulier menacé »

3. de reconnaître la grande valeur de chacune des réalisations présentées du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et l'importance de les faire connaître au grand public comme sources d'inspiration :

La gestion de la vallée du Madriu-Perafita-Claror, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie paysage culturel, Commission de gestion du plan de la vallée du Madriu-Perafita-Claror, Andorre

L'éducation des enfants dans des paysages fortement industrialisés, Ecole élémentaire de la ville de Most, République tchèque

Les Semaines du berger, Metsähallitus Finlande des parcs et de la vie sauvage, Finlande

Le paysage comme relation, Saint-Paul, La Réunion, France

Développer les « Codes de l'eau » au centre de la ville de Larissa : la « rivière sculptée » de Larissa, Municipalité de Larissa, Grèce

Le Programme d'aménagement du paysage et de participation locale pour un village agréable, Collectivité locale de Mátraderecske, Administration de la minorité rom de Mátraderecske, Hongrie

La protection et la gestion de la Réserve naturelle spéciale de Zasavica : un outil du développement durable, Mouvement pour la conservation de la nature de Sremska Mitrovica, Serbie

L'inventaire du paysage de la Galice : participation du public à la caractérisation et à la gestion du paysage, Institut des études du territoire, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire du Gouvernement de la Galice, Espagne

Lien vers la 5^e Session du Prix : www.coe.int/fr/web/landscape/sessions-of-the-landscape-award

*

20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 5^e Session 2016-2017 » Daugavpils, Lettonie, 19-21 juin 2018



CONSEIL DE L'EUROPE

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

***VINGTIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE
DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE***

***Forum des sélections nationales du
Prix du paysage du Conseil de l'Europe
5^e Session 2016-2017***

**Daugavpils, Lettonie
20-21 juin 2018**



Forteresse de Daugavpils, Lettonie

La Réunion a été organisée par le Conseil de l'Europe, en coopération avec le Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional de la République de Lettonie et le Conseil municipal de Daugavpils.

Les treize expériences de grande valeur présentées de la 5^e Session du Prix ont été présentées, montrant qu'il est possible de promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.

Trois Ateliers étaient intitulés :

- Des paysages aménagés : Des actions présentant un caractère prospectif visant la mise en valeur, la restauration et la création de paysages ;
- Des paysages gérés : Des actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations ;
- Des paysages protégés : Des actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage.

La Cérémonie de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe s'est tenue à cette occasion et le Prix a été remis au Conseil municipal de Daugavpils, Lettonie pour la Projet *La réhabilitation de la forteresse de Daugavpils pour sauvegarder des monuments culturels et historique.*

Liens vers la Réunion :

[Programme du Forum du Prix du paysage](#)

[Programme de la Cérémonie de remise du Prix du paysage](#)

Présentations et actes : www.coe.int/fr/web/landscape/20th

*

Rappel sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe

La Convention européenne du paysage prévoit, l'attribution d'un « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » qui reconnaît des politiques ou des mesures prises par des collectivités locales et régionales ou des organisations non gouvernementales en matière de protection, de gestion et d'aménagement durable de leurs paysages, faisant preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes.

Elle indique à son article 11 :

- « 1. Peuvent se voir attribuer le Prix du paysage du Conseil de l'Europe les collectivités locales et régionales et leurs groupements qui, dans le cadre de la politique de paysage d'une Partie à la présente Convention, ont mis en œuvre une politique ou des mesures visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement durable de leurs paysages, faisant la preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes. La distinction pourra également être attribuée aux organisations non gouvernementales qui ont fait preuve d'une contribution particulièrement remarquable à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage.*
- 2. Les candidatures au Prix du paysage du Conseil de l'Europe seront transmises aux Comités d'experts visés à l'article 10 par les Parties. Les collectivités locales et régionales transfrontalières et les regroupements de collectivités locales ou régionales concernés peuvent être candidats, à la condition qu'ils gèrent ensemble le paysage en question.*
- 3. Sur proposition des Comités d'experts visés à l'article 10 le Comité des Ministres définit et publie les critères d'attribution du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adopte son règlement et décerne le prix.*
- 4. L'attribution du Prix du paysage du Conseil de l'Europe doit conduire les sujets qui en sont titulaires à veiller à la protection, à la gestion et/ou à l'aménagement durables des paysages concernés. »*

Conformément à la disposition précitée, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Résolution CM/Rés(2008)3 sur le Règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe considérant que ce Prix « vise à récompenser des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention », « s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable », et « met en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie, en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations ». Le Comité des Ministres a également considéré que le Prix « est de nature à accroître la sensibilisation de la société civile à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation »

Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Sessions 1 (2008-2009), 2 (2010-2011), 3 (2012-2013), 4 (2014-2015), 5 (2016-2017)

Cinq sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ont été organisées. Les Prix, les mentions spéciales et reconnaissances ont été décernés sur la base de décisions du Comité des Ministres, fondées sur les propositions du Comité directeur du Conseil de l'Europe chargé du suivi de la mise en œuvre de la Convention (Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage – CDCPP), préparées par un Jury international du Conseil de l'Europe. Conformément au Règlement du Prix, ils ont été remis par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ou son/sa représentant/e à l'occasion d'une cérémonie publique.

La liste des réalisations figure à l'annexe 1 du présent document.

Voir aussi :

www.coe.int/fr/web/landscape/home

www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance

www.coe.int/fr/web/landscape/publications : « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe », Ed. du Conseil de l'Europe, Série territoire et paysage, 2017, n° 105:

Une Exposition sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe sera présentée au Palais de l'Europe (Foyer de l'Hémicycle du Conseil de l'Europe) à l'occasion de cette 10^e Conférence sur la Convention européenne du paysage, le 6 mai à 18h.

Session 6 (2018-2019) - en cours

La 6^e Session du Prix (2018-2019) est actuellement organisée : le Jury international se réunira prochainement et ses propositions seront présentées à la 7^e Réunion du CDCPP qui se tiendra à Strasbourg les 6-8 juin 2019.

Forums des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Les Forums du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ont pour objet de les mettre en lumière les sélections réalisées au niveau national dans le cadre du Prix du paysage, en tant que sources d'inspiration :

- *Session 1 (2008-2009) et Session 2 (2010-2011)* : 9^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Carbonia, Sardaigne, Italie, 4-5 juin 2012 ;
- *Session 3 (2012-2013)* : 14^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Wrocław (Pologne), 11-12 juin 2014 ;
- *Session 4 (2014-2015)* : 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Budapest (Hongrie), 9-10 juin 2016 ;
- *Session 5 (2016-2017)* : 20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Daugavpils (Lettonie), 19-21 juin 2018.

Actes dans les publications du Conseil de l'Europe de la Série Aménagement du territoire européen et paysage,
www.coe.int/fr/web/landscape/publications et
www.coe.int/fr/web/landscape/workshops

La Conférence est invitée à :

- féliciter bien vivement le Conseil municipal de Daugavpils, Lettonie, lauréat de Prix du paysage du Conseil de l'Europe (5^e Session 2016-2017) pour le Projet *La réhabilitation de la forteresse de Daugavpils pour sauvegarder des monuments culturels et historique* – Prix attribué par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour la régénération d'un paysage symbolique dégradé ;
- féliciter les auteurs des douze autres projets présentés à l'occasion de la 5^e Session 2016-2017 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe pour la très grande qualité des travaux réalisés et leur valeur exemplaire ;
- remercier chaleureusement le Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional de la République de Lettonie et le Conseil municipal de Daugavpils pour sa généreuse hospitalité à l'occasion de la tenue de la 20^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 5^e Session 2016-2017* » Daugavpils, Lettonie, 19-21 juin 2018 ;
- prendre note des interventions et présentations très intéressantes effectuées lors de la Réunion, telles qu'elles figurent sur le site internet de la Convention européenne du paysage www.coe.int/fr/web/landscape/20th
- encourager les Parties à la Convention à participer aux prochaines sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, en application de l'article 11 de la Convention européenne du paysage, sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, et conformément à la Résolution (2008) 3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 20 février 2008.

*